

# Séminaire Exploitants/DSAC 2017



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

# ORGANISATION PRATIQUE

- Le séminaire est enregistré en audio/vidéo
- Le séminaire est diffusé en visio-conférence dans les DSAC-IR. Merci de couper les micros
- Les questions en DSAC-IR sont à poser par mail, via l'adresse suivante :  
[adrian.lucq@aviation-civile.gouv.fr](mailto:adrian.lucq@aviation-civile.gouv.fr)



# LE PROGRAMME

- Méthodologie, travail entre la DSAC et les exploitants
- Systèmes de gestion, promotion de la sécurité
- Flight Operation Inspectors
- Réglementation



# LE PAYSAGE FRANÇAIS DU TRANSPORT AÉRIEN COMMERCIAL AVIONS

- 59 CTA valides à ce jour :
  - 22 compagnies d'avion régulière avec des avions CS25
  - 13 compagnies complexes d'aviation à la demande
  - 24 compagnies non complexes
- Depuis 1 an : 5 délivrances de CTA, 7 retraits.
- 599 avions en liste de flotte
- 87 types différents exploités en France : du Jodel D140 à l'Airbus A380

Un panorama aussi diversifié implique des enjeux multiples pour la DSAC

# QU'EST-CE QUE LA STANDARDISATION EASA?

- La standardisation est un processus visant à assurer une mise en œuvre homogène et conforme aux exigences applicables de la réglementation communautaire
- Elle concerne tous les domaines de l'aéronautique régulés au niveau européen, et notamment le domaine des opérations aériennes
- Elle prend deux formes :
  - Des réunions de standardisation, à Cologne, tous les 6 mois
  - Des inspections régulières des autorités européennes selon un cycle dépendant de la complexité de son système aéronautique et des résultats de la surveillance passée

# COMMENT SE DÉROULE-T-ELLE?

- Des équipes d'audit mixtes :
  - 2 auditeurs EASA
  - 2 auditeurs provenant d'autres autorités européennes
- Des audits d'une semaine
  - Dans les locaux de l'échelon central, pour auditer les méthodes de certification et de surveillance
  - Dans les locaux des DSAC-IR pour vérifier la mise en œuvre des méthodes
  - Dans les locaux d'un ou plusieurs (en général deux) opérateurs pour échantillonner les résultats de la surveillance de l'autorité
- Des notifications de constatations qui doivent être corrigées
- Un dispositif « d'escalade » en cas de non correction des non-conformités pouvant aller jusqu'à la « déreconnaissance » des CTA délivrés par l'autorité



# LE CAS DE LA FRANCE

- Deux audits d'une semaine en 2016 :
  - Juin = audit complet
  - Novembre = inspection adhoc
- 3 opérateurs français visités lors de ces 2 audits
- Plusieurs constatations notifiées. Exemples :
  - MEL
  - Autorisations d'emploi de simulateurs
  - Acceptation des responsables de la surveillance de la conformité
  - Surveillance des systèmes de gestion de certains types d'opérateurs

